



## Sociétés de recouvrement EOS France et Hoist Finance

Par **Josefa01**, le **24/01/2024** à **08:33**

Bonjour

Depuis 2019 nous avons un plan de surendettement que nous suivons sans aucun défaut de paiement.

Sur ce plan de surendettement se sont greffées 2 sociétés :

Hoist finance pour notre prêt immobilier et EOS France pour 3 prêts à la consommation. Ces 4 prêts cédés appartenaient à BNP Cetelem et facet.

Ces 4 avis de cession de créances ne mentionnent aucun montant restant dû.

J'ai lu que ces sociétés, après beaucoup de recherches, rachètent des prêts non performants à bas prix pour ensuite récupérer la totalité de la dette.

Que dois je faire.... ont elles l'obligation de mentionner les montants? Puis je leur demander le contrat de cession? Pourquoi devrais je payer la totalité?

Certe, un plan de surendettement est en cours, mais ces 2 sociétés n'y figurent pas. C'est BNP Cetelem et facet qui ont accepté l'échelonnement de la dette et non Hoist Finance et EOS France.

J'espère avoir été clair dans mes propos et vous demande quels sont mes recours possibles afin d'éclaircir notre situation.

Bien cordialement